

Comité de suivi
du Projet Héritage

COMPTE RENDU
RENCONTRE #5

RÉALISÉ PAR



21 novembre 2018

Table des matières

1	Mot de bienvenue	3
2	Validation de l'ordre du jour	3
3	Mise à jour sur les travaux	3
4	Gestion de l'eau.....	7
5	Varia.....	10
6	Prochaine rencontre	10
7	Fin de la rencontre.....	11

Liste des annexes

Annexe I : Liste de présences.....	12
Annexe II : Ordre du jour	14
Annexe III : Présentation	16
Annexe IV : Évènements concernant la communauté et l'environnement	18

1 MOT DE BIENVENUE

Cédric Bourgeois, facilitateur du Comité de suivi, démarre la rencontre avec un mot de bienvenue et un tour de table des participants et de l'expert invité. Il passe ensuite en revue les objectifs de la rencontre.

Les objectifs sont :

- Mise à jour sur les travaux accomplis et à entreprendre à l'hiver 2018-2019;
- Planification de la gestion des eaux de surface.

Il est rappelé que les présentations seront sous forme de discussion ouverte et participative.

Le facilitateur demande aux membres du Comité quelles sont leurs impressions du Projet Héritage et ses impacts. Les membres indiquent qu'une fois de plus, ils ont peu entendu de commentaires de la communauté. Ils soulignent que des citoyens commencent à voir le Projet, un citoyen a d'ailleurs mentionné qu'il croyait que le projet cessait pour l'hiver, alors qu'il se poursuit. Un représentant municipal ajoute qu'un citoyen a approché le site du Projet Héritage pour le voir et a complimenté les organisateurs devant le représentant, mentionnant que les travaux ne sont pas dérangeants.

Le facilitateur souligne qu'il aimerait ajouter un point supplémentaire au varia, ce qui est approuvé par les membres du Comité.

2 VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le facilitateur présente la nouvelle proposition d'ordre du jour.

Les membres valident l'ordre du jour. La liste de présences figure en Annexe I et l'ordre du jour est en Annexe II.

3 MISE À JOUR SUR LES TRAVAUX

Un représentant de Graymont démarre la mise à jour sur les travaux réalisés ou en cours en date du 21 novembre 2018. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la présentation en Annexe III.

Réhabilitation secteur Est : La mise en place de l'écran acoustique qui a démarré le 21 septembre dernier et déjà une partie est maintenant réhabilitée incluant l'ensemencement a de la colline. Un fossé au pied de la colline collecte les eaux de ruissellement durant la construction, pour être dirigé vers le bassin de décantation #3 :

- L'écran acoustique en place à environ six mètres présentement et une partie des sentiers a été complétée;
- L'objectif est de créer les conditions favorables à la croissance de végétaux et de compléter une première « ceinture » verte avec l'écran acoustique de neuf mètres pour juillet 2019 :
 - Un représentant de Graymont ajoute que l'équipe procèdera l'été prochain à une plantation d'arbres, après de récents essais;
- Un membre demande où se situe la clé d'ancrage de la colline, tel que discuté lors de la précédente rencontre :

- Un représentant de Graymont répond qu'il se situe au pied de la colline, tel qu'illustré dans la présentation;

Clé d'ancrage sud : représente l'assise (fondation) de la colline,

Écran acoustique : l'écran temporaire est présentement complété, ce qui réduit les émissions de bruit perçues dans le secteur résidentiel du Projet Héritage. Cette installation a été complétée en dernier, car Graymont devait préalablement réaliser un transport de matériel, notamment pour la butte de glisses;

Ponceau du cours d'eau #1 : Le ponceau a été agrandi pour permettre un meilleur passage des véhicules, car le précédent (plus petit) ponceau créait un goulot d'étranglement le ponceau actuel a une largeur de 15;

Radar de vitesse : l'installation du radar assure le suivi des limites de vitesse et permet l'obtention des statistiques pour évaluer la vitesse moyenne des véhicules;

Seuils à poissons : plusieurs seuils ont été complétés en date de novembre. Ils ont depuis été remplis avec les eaux de pluie et font maintenant partie intégrante du cours d'eau (qui n'est pas encore connecté au ruisseau Meigs);

Utilisation de l'aire d'entreposage Nord : l'entreposage de la terre débutera derrière le secteur de l'école en 2019 :

- Un représentant de Graymont explique que le travail dans le secteur débutera après juillet 2019;
- Un autre représentant explique que Graymont suit la même logique pour tout le projet : un écran acoustique sera mis en place pour rediriger le bruit, derrière lequel l'entreprise mène ses travaux;
- Le visuel de la route 202 changera avec l'entreposage de terre dans ce secteur. Il y aura un minimum de déboisement nécessaire à l'emprise du site, pour conserver l'effet brise-vent (moins de poussière et former un bon écran visuel) :
 - Question d'un membre : la photo présentée est celle de la butte existante qui, dans cinq ans, deviendra la grosse butte ? :
 - Réponse : affirmatif;
 - Question : cette butte deviendra éventuellement le centre des trois haldes du projet ? :
 - Réponse : affirmatif;
 - Question : la photo a-t-elle été prise au sommet de la butte ? :
 - Réponse : oui;
- Un représentant de Graymont explique que l'entreprise ne mélange pas les sols et l'ardoise, ils sont entreposés à des endroits différents, ce qui explique l'espace nécessaire pour l'entreposage;

Échéancier des travaux : la phase 0 terminée, soit la mise en place infrastructure :

- Le même entrepreneur (JA Beaudoin) a été utilisé pour la phase 0 et sera retenu pour la phase 1;
- Un représentant de Graymont fait un rappel du processus d'appel d'offres :
 - Graymont désireait accorder les deux contrats à un entrepreneur de la région, grâce à un processus rigoureux :
 - Question : un représentant municipal demande s'il y a eu plusieurs soumissionnaires :
 - Réponse : trois soumissions ont été retenues, soit Construction JA Beaudoin, Construction Couillard et Excavation Mario Roy;

- Il ajoute que l'usage d'un entrepreneur local offre plusieurs bénéfices, dont des bénéfices environnementaux et à l'économie régionale;
- Dans le cas du soumissionnaire retenu, JA Beaudoin, l'entrepreneur a fait beaucoup de travail pour répondre aux demandes de Graymont, dont l'utilisation d'équipements neufs moins bruyants et polluants;
- Question : un représentant municipal demande si Graymont est satisfait de l'exécution des travaux :
 - Réponse : Graymont est très satisfait, l'exécution des travaux sur le terrain a été très bonne et les travailleurs ont démontré beaucoup de sensibilité, tout au long des travaux. Un représentant donne l'exemple d'un camionneur qui arrête son camion pour ramasser des déchets;
 - Il ajoute que l'entrepreneur est soucieux de l'exécution et de la perception du Projet Héritage, ce qui est important pour Graymont;

Phase 1 :

- La construction de l'écran antibruit a démarré et devrait être terminée en juillet 2019. Les équipements seront exposés jusqu'au mois de mai et protégés de mai à juillet 2019;
- Recouvrement de terre : octobre 2018 et mai à juillet 2019;
- Construction du plancher de la halde (phase 1B) : novembre 2018 à octobre 2019;
- Relocalisation du tuyau de pompage : début été 2019 :
 - Le pompage de l'eau servira à démarrer le nouveau cours d'eau. L'eau ne sera toutefois pas transférée avant la 3^e année;
- Zone d'entreposage nord : début juillet 2019 :
 - Graymont élaborera sur ce point lors de la prochaine rencontre;

Bruit :

- Le Projet Héritage est sous le protocole de construction (55 dB), où le bruit environnant est consigné pour identifier la contribution de Graymont;
- Résultats d'analyse du bruit d'octobre varient entre 41 à 49,6 dB :
 - Rappel de l'analyse du bruit : chaque augmentation de 3 dB est perceptible par l'être humain. Une augmentation de 5 dB est trois fois plus perceptible;
- Donc, les résultats sont une bonne nouvelle, car ils incluent les travaux de réhabilitation;
 - Un autre représentant souligne toutefois que si le Projet Héritage était sous le protocole d'exploitation (45 dB), il aurait été en non-conformité des normes émises par le ministère de l'Environnement, et ce, même si aucune plainte n'a été déposée;
 - Le représentant rappelle qu'il y a une nuance importante entre conformité et plainte;
 - Si le Projet Héritage cesse les travaux, la contribution de l'usine demeurera :
 - À cet effet, Graymont travaille sur un projet de réduction du bruit à la source (usine);

Eau :

- Un représentant de Graymont commence en rappelant une question posée par un membre dans une précédente rencontre, soit la localisation et la fréquence des échantillonnages d'eau. Ils se font :
 - o Avant travaux;
 - o À la sortie du cours d'eau;
 - o Dans le Ruisseau Meigs;
 - o Où le système de captation des eaux se situe;
- Un autre représentant ajoute que Graymont fait aussi (volontairement) de l'échantillonnage aux points de rejet des eaux, pour vérifier si les bassins de captation fonctionnent bien;
- Résultats sont en dessous de la limite de 25 mg/l :
 - o Le représentant mentionne toutefois qu'un évènement de pluie forte a presque mené à un dépassement et que l'entreprise cherche à prévenir ce genre de situation;
 - o Un autre évènement, en lien avec la carrière et non le Projet Héritage a mené à une non-conformité :
 - Le 6 novembre 2018, Graymont a vécu une situation où de l'eau au fond de la carrière a été pompée jusqu'à l'un des bassins de décantation. Les pompes ont fonctionné pendant une période plus longue qu'à l'habitude (six heures), ce qui a pompé une eau blanchâtre, contenant de la poussière de pierre (carbonate de calcium, une substance non nocive). Habituellement, l'eau doit décanter pendant 24 heures avant d'être libérée dans le cours d'eau, mais puisque la pompe a fonctionné plus longtemps que prévu, l'eau de couleur laiteuse s'est trouvée dans le cours d'eau. Dès que l'entreprise a été mise au courant, elle a cessé le pompage;
 - Graymont n'a pas encore les résultats de l'analyse, mais est en train de préparer un plan d'action avec le ministère de l'Environnement pour prévenir ce genre d'évènement;
 - Bien que la substance ne soit pas nocive, elle ne respecte pas les normes
 - Question : représentant municipal demande si la pompe fonctionne automatiquement :
 - Réponse : affirmatif, le responsable du concassage a reçu une alerte indiquant que le niveau d'eau de la carrière était trop haut et a donc démarré les pompes deux fois, plutôt qu'une, par erreur;
 - Un autre représentant du projet explique que l'entreprise doit repenser son système de pompage. Une rencontre interne a eu lieu le 22 novembre et l'entreprise a une rencontre avec le ministère de l'Environnement le 5 décembre pour corriger la situation;
 - o Le représentant ajoute que pour le reste, Graymont a procédé à de l'échantillonnage tout l'été, sans dépassement;
- Question : le facilitateur demande s'il y a eu d'autres signalements :
 - o Réponse : un représentant répond qu'il n'y a aucun signalement en lien avec le projet, seulement celui mentionné ci-haut, en lien avec l'usine et non le Projet Héritage;
 - o Il y a toutefois eu un nombre d'offres de services pour l'entretien éventuel du Parc du Projet Héritage.

4 GESTION DE L'EAU

L'expert de WSP démarre la présentation en mentionnant que c'est une discussion ouverte, invitant les participants à poser des questions.

Présentation de WSP : anciennement GENIVAR, très présent au Québec;

Présentation de l'équipe : spécialisée en génie de l'eau, l'équipe offre plusieurs types de services, dont :

- Analyse diverse, plans et devis, gestion de projet, modélisation, etc.

Plusieurs membres au sein de l'équipe sont des coordonnateurs et des techniciens expérimentés;

Lexique lié au génie de l'eau : voir présentation pour les définitions générales;

- Période de récurrence : terme de statistique voulant dire la probabilité qu'un événement ait lieu sur une période de 100 ans. Est associé à une sévérité où plus la période de temps est longue, plus l'évènement est sévère :
 - o Un représentant de Graymont ajoute que cette donnée permet d'avoir une conception plus prudente d'un risque, selon sa sévérité;

Étapes de l'étude technique :

- Analyse hydrologique : représente la quantification des débits et des volumes d'eau;
- Analyse hydraulique : l'équipe analyse l'infrastructure ou la construction prévue selon les débits et volumes identifiés précédemment (principalement les débordements et la stabilité);
- Dimensionnement : analyse des critères environnementaux liés à l'infrastructure et aux travaux prévus;

Site à l'étude :

- Le terrain est en pente descendante allant du sud-est au nord (le long du cours d'eau) existant;
- En plus du cours d'eau #1, il existe plusieurs petits « cours d'eau » sur le site (nommés axes d'écoulement) :
 - o Un représentant de Graymont ajoute que ces points sont à l'origine de longues discussions avec le ministère de l'Environnement, car le territoire en question est cultivé. Toutefois, pour le ministère, le territoire est considéré comme un cours d'eau;
 - o Pour cette raison, Graymont doit compenser le territoire;
 - o L'expert ajoute que le nouveau cours d'eau sera supérieur en longueur au précédent (gain net);

Enjeux et solutions :

- L'expert explique que le projet implique le remblai d'un cours d'eau et donc perte d'un milieu humide :
 - o Les milieux humides ont une définition botanique légalement reconnue. Le ministère de l'Environnement demande un inventaire des milieux humides et que ceux-ci soient compensés (par exemple, le projet Saint-Armand de Graymont);
- Il y aura aussi une perte d'espace végétalisé, notamment des bandes riveraines du cours d'eau. Le gouvernement demande aux entreprises d'effectuer une demande d'autorisation avant de mener des travaux dans une bande riveraine :
 - o L'expert précise que dans le cas du Projet Héritage, la bande riveraine sera revégétalisée;

- Question : Le facilitateur demande si la protection des bandes riveraines est nouvelle :
 - Réponse de l'expert : non, ce n'est qu'une réglementation méconnue et abstraite, puisque tous les cours d'eau au Québec sont protégés et qu'il faut une autorisation du gouvernement avant de procéder à des travaux;
 - Il ajoute que le ministère de l'Environnement est très impliqué dans la protection des cours d'eau et que les promoteurs peuvent être mis à l'amende ou se voir imposer des travaux correctifs;
 - Un représentant de Graymont souligne que la protection des cours d'eau est très importante pour le gouvernement. Ce dernier n'accepte aucune perte de cours d'eau et de milieux humides :
 - Il ajoute que la protection des rives et des bandes riveraines est l'une des raisons expliquant les délais du projet;
 - Le gouvernement du Québec s'est notamment engagé auprès du Vermont à protéger les milieux humides et n'accepte donc aucune perte nette;
 - Une représentante municipale explique que la Ville de Bedford comprend la situation, car elle a eu elle aussi des enjeux de gestion de bandes riveraines;
 - L'expert donne l'exemple du MTQ qui a une « banque » de compensation environnementale, dont un projet de frayère à saumons dans la rivière Saint-Jean;
- Finalement, il y a une possible modification du drainage du site en lien avec le Projet Héritage;

Évolution du Projet Héritage : voir présentation

Concept retenu :

- Un cours d'eau principal d'environ 1,8 km, démarrant au sud-est du site jusqu'au ruisseau Meigs et alimenté en partie par des pompes. La conception prévoit une période de récurrence d'inondation des terrains voisins d'une fois en cent ans.
- Le concept prévoit aussi une bande riveraine de 10 mètres de chaque côté du cours d'eau;
- À certains endroits, le cours d'eau sera linéaire au lieu d'être sinueux, en raison de contraintes causées par propriété et l'aqueduc de la ville :
 - Un représentant explique que le Projet doit cohabiter avec les exigences de ses parties prenantes, soit la volonté de la CPTAQ à protéger les terres agricoles et la volonté de la Ville de Bedford à optimiser les zones récréatives;
 - Il y a aussi des contraintes géologiques sur le terrain du projet;
- Un représentant explique que le cours d'eau est complété, mais pas encore en service. Des barrières ont été installées pour retenir les sédiments et en cas de précipitation, l'eau décante dans le bassin de sédimentation;
- Question : un membre demande si la photo est représentative du cours d'eau une fois la construction terminée :
 - Réponse : oui, géométrie est complétée à 80 %, mais il manque toutefois la végétation de la bande riveraine;

- L'expert explique que tout le système de gestion temporaire des eaux du site a été conçu avec le processus d'étude mentionné ci-haut, soit la quantification des données, la conception d'un plan visant à gérer les eaux et la prise en compte des incidents rares;
- Question : un membre demande si les champs avoisinants le Projet Héritage demeureront cultivables :
 - o Réponse : absolument, ils sont déjà en culture et pourront continuer à l'être;
- Composantes du concept :
 - o Bassins de dissipation de l'énergie : bassin avec des roches visant à ralentir le débit de l'eau et prévenir l'érosion de la bande riveraine (se situent à la sortie de la conduite de pompage);
 - o Plaine de débordement : sert à contrôler le débordement du cours d'eau, est conçu pour les incidents rares (une fois en cent ans);
 - o Seuils à poisson : servent à faciliter le passage des poissons en créant des retenues d'eau qui permettent aux poissons de passer d'un seuil à l'autre. Les retenues d'eau permettent aussi à garder le cours d'eau humide plus longtemps :
 - Représentant : ce type de construction favorise la survie du poisson et va jusque dans la granulométrie (taille et type) de la pierre utilisée;
 - Il ajoute que la distance entre les seuils dépend de l'inclinaison du terrain;
 - o Drainage du site : les champs avoisinants et les haldes se draineront dans le cours d'eau;
 - L'expert explique qu'il y aura une tranchée drainante au sud du site, pour que l'eau puisse facilement être évacuée;
 - Un représentant de Graymont explique qu'au départ, la halde était projetée à cet endroit. Toutefois, le ministère n'a pas autorisé ce plan, en raison de la présence d'une cédrière (milieu humide). L'entreprise a dû retrancher la zone du Projet, pour atteindre la conformité auprès du ministère ;
 - o Tranchée drainante : se situe sous les haldes et utilise un parcours existant :
 - Conduite avec un enrobage de pierre;
 - Est conçue pour drainer le site, sans affecter cédrière et sans débordements (selon la période de récurrence d'une fois aux cent ans);
 - Question : un membre demande si la tranchée drainante sera couverte par la butte :
 - Réponse : elle sera essentiellement un drain français, au milieu du cours d'eau actuel;
 - Ceci vise à répondre à un engagement auprès du ministère pour que le Projet Héritage ne cause pas de préjudices à la cédrière.
- Question : un membre demande si le cours d'eau seraensemencé :
 - o Réponse : l'expert explique que puisque le cours d'eau se jettera dans le ruisseau Meigs, qui lui se jette dans la Rivière à Brochets, les poissons devraient se rendre jusque dans le cours d'eau par eux-mêmes, lors des périodes de crues;
 - o Un représentant de Graymont ajoute qu'il y aura aussi un ensemencement naturel par la faune ailée.

Le facilitateur demande si les membres ont des questions supplémentaires et leur appréciation générale de la rencontre. Les membres ne rapportent pas de questions et se disent satisfaits de la rencontre.

Actions de suivi

Actions de suivi	Échéancier	Suivi
Envoi du Doodle aux membres afin de déterminer la date de la prochaine rencontre	Fin de l'hiver 2019	Fait
Compléter le Compte rendu de la Rencontre #5	Hiver 2019	Fait
Envoi de la convocation Outlook pour la prochaine rencontre	Fin de l'hiver 2019	Fait
Validation et mise en ligne du Compte rendu de la Rencontre #5	Avant la prochaine rencontre du Comité	À faire

5 VARIA

Facilitateur offre des chocolats aux membres, en guise de remerciements de leur participation.

Un membre demande quels sont les travaux prévus à l'hiver, à quoi un représentant répond que l'équipe poursuit avec la construction de la halde, qui consiste essentiellement à déplacer de la pierre.

Le facilitateur demande s'il y a des enjeux spécifiques aux travaux de construction menés à l'hiver, à quoi un représentant répond que non, outre le fait que les chemins sont glissants, ce qui nécessite beaucoup d'entretien.

Un membre demande s'il y a des enjeux de cohabitation entre les travailleurs de la carrière et l'entrepreneur, en raison des importants volumes transportés. Un représentant répond qu'il n'y a pas eu d'enjeu, à part le besoin de mettre en place un plan de circulation et de collaboration.

Un membre demande si Graymont prévoit réduire ses opérations durant les Fêtes, à quoi un représentant répond que les travaux du Projet Héritage seront en pause pendant deux semaines et que l'usine sera à quart réduit pour la période.

6 PROCHAINE RENCONTRE

Le facilitateur propose que la prochaine rencontre ait lieu à la fin de l'hiver 2019 et porte sur le bilan des rencontres de 2018. Il propose aussi d'élaborer un plan des activités du Comité, soit le nombre de rencontres à tenir et une seconde visite du site. Les membres approuvent de la proposition.

La prochaine rencontre est, de façon préliminaire, prévue pour le printemps 2019, à confirmer avec le Doodle et les disponibilités des membres du Comité.

Le facilitateur mentionne qu'en cas de besoin, une rencontre pourrait aussi être organisée avant cette date.

7 FIN DE LA RENCONTRE

Il est convenu que le compte rendu sera envoyé aux membres pour approbation avant la prochaine rencontre. M. Cédric Bourgeois remercie les participants pour leur présence et leur écoute, souhaitant à tous une bonne fin de soirée. La rencontre se termine à 20 h.

Production du compte rendu

Isaac Gauthier, Transfert Environnement et Société
Secrétaire du Comité

Annexe I :

Liste de présences

LISTE DES PRÉSENCES – 21 NOVEMBRE 2018

COMPOSITION	NOM DES MEMBRES	Présence
MEMBRES DU COMITÉ		
Membres citoyens		
Citoyen #1	Sébastien Paris	
Citoyen #2	Isabelle Bernard	X
Citoyen #3	Urbain Swennen	
Membres citoyens substitués		
Citoyen substitut #1	Julie Muzzi	
Citoyen substitut #2	Guylaine Forget	
Citoyen substitut #3	Pierre Gervais	X
Représentant d'organismes locaux		
Représentant du milieu socio-économique (RGABR)	Kevin Craft	X
Représentants municipaux		
Représentante de la Ville de Bedford	Marie-Pier Tougas	X
Représentante substitut Ville de Bedford	Marie-Ève Brin	
Représentante de Stanbridge Station	Mélanie Lachance	X
Représentant du Canton de Bedford	Gilles St-Jean	
Représentants de Graymont (Coordination)		
Directeur de Projet	Vincent Cloutier	X
Directrice de l'usine de Bedford	Claudia Houde	
Responsable relations communautaires et environnement	Josée Pinault	X
Coordonnateur du Projet Héritage	Erik Simard	X
PERSONNES-RESSOURCES		
Animateur	Cédric Bourgeois	X
Secrétaire	Isaac Gauthier	X
Experts-externes – Ingénieur hydrogéologique - WSP	Philippe Tremblay	X

Annexe II :

Ordre du jour

COMITÉ DE SUIVI

Projet Héritage, Graymont

Bedford

1015, Chemin de la Carrière, Bedford QC J0J 1A0

Mercredi 21 novembre 2018, 18 h 30

Ordre du jour (proposition)

- 18 h 30 Mot de bienvenue
Objectifs de la rencontre
Tour de table (expert)
- 18 h 45 Approbation de l'ordre du jour
- 18 h 50 Mise à jour du Projet
- Travaux réalisés
 - Travaux en cours
 - Suivi des événements – signalements
- 19 h 20 Planification de la gestion des eaux de surface – par Philippe Tremblay, expert chez WSP
- 20 h 45 Varia
- 20 h 50 Prochaines étapes
- Le Projet Héritage en 2019
- 21 h Fin de la rencontre

Annexe III : Présentation

Mise à jour du Projet Héritage

- Travaux réalisés
 - ✓ Réhabilitation du secteur Est, clé d'ancrage Sud, écran anti-bruit, connecteur droit 8, seuils à poisson
- Suite des travaux Phase 1 (préliminaire et sujet à changement)
 - ✓ Début d'utilisation de la zone d'entreposage de terre (mort terrain)
 - ✓ Construction de la butte-écran et remplissage (1A) :
 - ✓ Équipements exposés : Septembre 2018 à mai 2019 : 55 dB
 - ✓ Équipements protégés : Mai à juillet 2019 : 45 dB
 - ✓ Recouvrement terres végétales, engazonnement et mise en forme des sentiers : octobre 2018 et mai à juillet 2019 (limite 55 dB)
 - ✓ Construction du plancher (Phase 1B) :
 - ✓ Avril à octobre 2019
 - ✓ Relocalisation du tuyau d'arrosage :
 - ✓ Début été 2019
 - ✓ Zone d'entreposage Nord :
 - ✓ Début printemps 2019
- Résultats du bruit généré
 - ✓ Octobre : 41 à 49,6 dB (protocole 55 dB)
- Impact sur l'eau : un dépassement provenant de la carrière



Annexe IV :
**Évènements concernant la communauté
et l'environnement**

LISTE DES ÉVÈNEMENTS CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

#	Date	Description	Cause(s)	Actions correctives	Avis aux autorités	Statut
1	29 août 2018	Déversement de 56 litres d'huile hydraulique	Bris de machinerie qui n'a pas été rapporté le jour même	Enquête interne, sensibilisation des entrepreneurs, actions de remédiation (ex. retrait de la terre souillée), rapport au MDDELCC	Oui	Complété
2	31 août 2018	Déversement de 20 litres de liquide refroidissant (Prestone)	Bris mécanique	Actions de remédiation, rapport au MDDELCC	Oui	Complété
3	6 novembre 2018	Substance laiteuse (carbonate de calcium) dans le cours d'eau	Trop de pompage	Enquête interne, correctifs développés avec le MELCC	Oui	Complété